Renouvellement de la collaboration des communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont en matière de politique énergétique

PREAMBULE

La République et Canton du Jura compte actuellement trois Cités de l'énergie : Delémont depuis 1999, Porrentruy depuis 2006 et Fontenais depuis 2009. Partageant le souci de pérennisation de la politique énergétique et convaincues qu'une collaboration dans ce domaine est la meilleure des solutions, tant en termes d'efficacité que de coûts financiers, ces trois communes recourent à un mandataire commun pour assurer le suivi des tâches liées à la politique énergétique.

En juin 2011, le Conseil de Ville de Delémont a approuvé l'engagement de ce mandataire, sur une période de 4 ans, l'augmentation de la rubrique « politique énergétique » de Fr. 60'000.- à Fr. 80'000.- ainsi que la signature de la convention de coopération entre les trois communes. En novembre 2011, les trois communes signaient cette convention. Elle définit le cahier des charges qui a permis la création du mandat pour le suivi conjoint de leurs politiques énergétiques. La période d'essai 2012-2015 arrivant à terme et le bilan réalisé, la reconduction du mandat sur une nouvelle période de quatre ans 2016-2019 est la solution projetée parmi les pistes examinées et évoquées au point 3 ci-dessous.

Les objectifs fondamentaux de la convention concernent la réduction de la consommation d'énergie, de la pollution et ses coûts liés à l'énergie, la garantie d'un approvisionnement sûr en énergie et l'accroissement de la part d'énergies renouvelables dans la consommation et la production locales. Les trois communes souhaitent également continuer à être impliquées de manière forte et active dans la stratégie énergétique 2035 du Canton. L'existence d'un poste de chargé de la politique énergétique est fortement valorisée par le label Cité de l'Energie.

BILAN DU MANDAT 2012-2015

Cette coopération a permis la réalisation et la mise en place de nombreuses actions phares dans chacune des communes, mais également la création de futurs projets communs. Elle a entraîné un renforcement du tableau de bord de la politique énergétique. Elle a aussi conduit Porrentruy et Fontenais à rejoindre Delémont avec le label eea®GOLD en septembre 2014. Ce niveau du label récompense les communes ayant atteint 75 % ou plus de réalisation de leur potentiel d'actions. Seules 32 des 361 Cités de l'énergie le détiennent en Suisse.

Durant cette première étape du mandat, un temps important a été dédié à la mise en place d'outils pour un suivi global des missions et pour la mise en place de projets concrets. Le pilotage du plan d'actions Cité de l'énergie met en valeur entre 100 et 160 projets, pour chacune des communes, pilotées soit directement par le mandataire et/ou différents gestionnaires et chefs de projet dans les services. La réalisation d'actions par le mandataire concerne 12 à 30 actions selon les communes. Les projets phares de ces quatre premières années de mandat sont décrits ci-après :

- pilotage de l'élaboration de planifications énergétiques territoriales permettant l'ancrage des mesures de politique énergétique dans les instruments d'aménagement du territoire et conduite des communes sur la voie de la Société à 2000 watts¹;
- bilans énergétiques du territoire communal permettant le suivi de la consommation globale des 3 communes et du développement de productions locales d'énergie pour les années de référence 2010 et 2014 ;
- suivi énergétique des bâtiments communaux et mise en place d'un programme d'optimisation de leur consommation avec un résultat allant jusqu'à 20 % d'économies sur certains immeubles ;
- appui aux programmes d'assainissements de l'éclairage public ;
- organisation d'un cours d'éco-conduite conjoint pour le personnel de toutes les communes ;
- mise en place du programme de sensibilisation Enerschool² dans les écoles des trois communes lié à l'optimisation énergétique des bâtiments communaux ;
- organisation de conférences, sensibilisation et conseils à la population ;
- représentation des 3 communes au sein du RVAJ et d'autres instances liées à la politique énergétique.

Le fonctionnement en mandat commun a permis de créer un espace et un esprit de collaboration, d'établir de nombreuses synergies et de mener d'un seul front un certain nombre de projets. Des échanges de bons procédés, d'idées et d'initiatives ont eu lieu.

Le temps de représentation des communes vis-à-vis de l'extérieur en matière de politique énergétique a aussi été optimisé. Cette représentation concerne les actions communes, les coopérations telles que celle au sein

www.2000watts.ch

www.webenergie.ch

du RVAJ, mais aussi la formation, la participation aux séminaires Cité de l'énergie ainsi que la présence aux évènements liés à la politique énergétique en général. A cela s'ajoutent les heures de synergies concernant des projets en commun ainsi que des actions semblables dont le concept est repris dans les communes partenaires. Ce temps représente 22.5 % du temps de travail.

Le mandat s'est inscrit dans une période phare pour les politiques énergétiques, au lendemain de la catastrophe de Fukushima. Il a permis aux communes d'élargir davantage leur vision dans ce domaine et de renforcer l'appropriation des stratégies énergétiques cantonale 2035 et fédérale 2050.

La principale difficulté du mandat a été la mise en place d'un plan d'actions véritablement commun aux trois communes, à partir des actions en cours ou projets propres à chaque commune, sur la base de spécificités de fonctionnement, et dans un contexte de réaudit pour Fontenais et Porrentruy. L'état d'avancement différent pour chacune des communes et un calendrier non homogène du label Cité de l'énergie ont aussi constitué une contrainte.

Une focalisation sur les projets communs est un objectif majeur du nouveau mandat. Parmi les actions identifiées figurent :

- l'élaboration d'un programme de soutien à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables à l'attention des citoyens de chaque commune, incluant l'appel aux programmes fédéraux de subventions ;
- l'appui à l'assainissement de l'éclairage public ;
- l'appui à l'installation de centrales communales de production d'énergie solaire ;
- la poursuite du programme d'optimisation énergétique des bâtiments communaux et des projets de sensibilisation dans les écoles ;
- la mise en place de nouvelles actions de communication : ateliers à l'attention des propriétaires pour les aiguiller dans l'assainissement énergique de leur bâtiment.

3. ORGANISATION FUTURE DE LA DELEGATION INTERCOMMUNALE A L'ENERGIE

Organisation

Une modification du fonctionnement est proposée pour le nouveau mandat. La délégation intercommunale à l'énergie (DIE) sera formée d'un comité stratégique composé par les représentants des exécutifs communaux et d'un comité opérationnel réunissant les représentants des services techniques (voir figure ci-dessous).



Figure 1 Proposition de nouvelle structure pour la délégation intercommunale à l'énergie

Taux de travail

Le mandat à venir représentera un temps de travail de 57 % et sera réparti entre les communes partenaires aux taux suivants :

- 12 % pour Fontenais
- 25 % Porrentruy
- 20 % Delémont (actuellement 30 %).

Statut et calendrier

Le statut du contrat du mandataire a été étudié et la question de la pérennisation traitée. Les exécutifs communaux ont manifesté le vœu de poursuivre sur le chemin de la collaboration. La création d'un poste à durée indéterminée n'a pas été retenue en l'état, en particulier en raison des nombreux changements qui se dessinent en matière de politique énergétique cantonale et fédérale. La proposition de la DIE est de privilégier un nouveau contrat d'une durée de 4 ans, afin de permettre le « pont » avec la future législature, permettre le réaudit Cité de l'Energie de chacune des communes entre 2016 et 2019 et observer les nouvelles formes de coopération énergétique sur le territoire de la DIE. Effectivement, l'agglomération de Delémont a pris la décision de se labelliser « Région de l'Energie » ; le syndicat intercommunal du district de Porrentruy, dans le cadre du programme « Communauté de Destin » envisage également de nouvelles formes de collaboration. Pour Delémont, et en fonction de la réduction du temps de travail de la mandataire de 30 % à 20 %, cela passe notamment par d'éventuels mandats et collaborations externes dans le cadre des partenariats existants (Agglomération, RVAJ, La Charte et SACEN SA, etc.).

L'objectif est le renouvellement du mandat actuel par une nouvelle période de 4 ans, démarrant en 2016, et la signature d'une nouvelle convention de coopération entre les communes pour cette période.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le profil du mandataire correspond à une charge de Fr. 122'000.-/an TTC à 100 %, englobant salaire, formation continue et déplacements. Au taux prévu de 57 %, la charge sera de Fr. 70'000.-/an à répartir entre les communes selon le taux évoqué ci-dessus (20 % pour Delémont).

Ce montant sera réparti entre les communes selon la clé de répartition du temps de travail prévisionnel, à revoir éventuellement en fonction de l'évolution des besoins et des projets.

Le montant à la charge de Delémont est de Fr. 24'563.-/an et sera pris en charge par la rubrique Politique énergétique (rubrique 1691.319.81 du budget communal) pendant 4 ans.

5. PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville :

- de renouveler le mandat de suivi de la politique énergétique ;
- de déléguer au Conseil communal la compétence de renouveler la convention de coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique pour les années 2016 à 2019.

6. PREAVIS ET CONCLUSION

Les communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont entendent poursuivre les efforts entrepris pour diminuer la consommation d'énergie et développer les énergies renouvelables locales. Elles entendent également jouer un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies énergétiques 2035 et 2050 du Canton du Jura et de la Confédération. Le mandat de suivi de la politique énergétique permet un suivi optimal des actions. Il permet de réduire également les coûts d'approvisionnement. Il joue un rôle important dans la sensibilisation des populations.

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu:
- le rapport du Conseil communal du 23 novembre 2015 ;
- les dispositions de l'article 29, al. 12 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

<u>arrête</u>

- 1. Le renouvellement de la collaboration des communes de Fontenais, Porrentruy et Delémont en matière de politique énergétique est accepté.
- 2. Le Conseil de Ville donne au Conseil communal la compétence de signer une convention de coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique.
- 3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE La présidente : La chancelière :

Jeanne Beuret Edith Cuttat Gyger